



Tourcoing, le 22 février 2018

Affaire suivie par : A. CAUDRON  
☎ : 09.702.826.87

**Mesdames et Messieurs les Correspondants Régionaux**

**Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Associations Régionales**

**Objet :** Challenge national de Golf ASND « Coupe du Gabelou » sur le parcours de La Picardière - VIERZON (18100)

**P. Jointes :**

- Présentation de l'épreuve
- Bulletin d'inscription
- Fiche remboursement frais de déplacement

L'ASND organise **les 19 et 20 mai 2018 sur le Golf de La Picardière le challenge national de Golf ASND – Coupe du Gabelou.**

La compétition se déroulera sur un parcours 18 trous selon la formule de jeu en scramble.

Le 19 mai après-midi sera consacré à la reconnaissance du parcours.

La compétition se déroulera le 20 mai. Suivra le cocktail de remise des prix et le dîner.

#### 1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession :

- de la carte licence ASND 2018 ;
- d'un certificat médical à la pratique du golf datant de moins d'un an ;
- d'une licence FFGolf 2018.

**Le bulletin d'inscription ci-joint devra être envoyé impérativement avant le 19 avril 2018.**

#### 2°) Prise en charge des frais par l'ASND

Une participation de 40€ est demandée à chaque compétiteur (chèque à l'ordre de l'ASND).

Les participants seront logés sur le domaine de La Sauldre, dans la limite de 20 personnes, pour la nuit du 20 au 21 mai.

Le comité directeur a alloué pour l'organisation de cette compétition une aide financière couvrant la prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 20 personnes, des green-fee, du

cocktail de remise des prix et du dîner officiel.

- Frais de déplacement et nuitée du 19 au 20 mai

Le solde de la subvention servira à la prise en charge partielle des frais de déplacement depuis la résidence administrative jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût (co-voiturage, réductions SNCF ou aérienne).

La nuitée du 19 au 20 mai 2018 sera prise en charge dans la limite de 50€ pour une chambre d'hôtel occupée par deux personnes.

***Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement.***

***Dans le cas d'une location de véhicule, le remboursement ne sera accordé que s'il y a au moins 3 personnes à bord (noms des passagers à communiquer)***

### 3°) Position administrative

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service : congés annuels ou ARTT .

### 4°) Programme de la compétition

- Reconnaissance du parcours le 19 mai 2018 à partir de 14h00.
- Compétition le 20 mai 2017 à partir de 9h00
- 18h30 remise des prix
- 20h00 dîner officiel

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

**Alexandre CAUDRON : tél : 09.702.826.87 Port: 06.33.87.94.12**

**mél : [alexandre.caudron@douane.finances.gouv.fr](mailto:alexandre.caudron@douane.finances.gouv.fr)**

**Blaise ALLEAUME : conseiller technique golf, tél : 09.702.741.10**

**mél : [blaise.alleaume@douane.finances.gouv.fr](mailto:blaise.alleaume@douane.finances.gouv.fr)**

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le Président,



Jean-Roald L'HERMITTE.